

**REPUBLIQUE DU BENIN**

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 2010-200 DU 31 MAI 2010

Chargeant **Monsieur Grégoire AKOFODJI**, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, de l'intérim de **Monsieur Idriss L. DAOUDA**, Ministre de l'Economie et des Finances pour compter du vendredi 28 mai au dimanche 06 juin 2010.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le Décret n°2009-260 du 12 juin 2009, portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2010-198 du 29 mai 2010, chargeant Monsieur Pascal Irénée KOUPAKI, Ministre d'Etat chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale de l'intérim du Président de la République pour compter du 29 mai 2010.

**D E C R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pendant l'absence de Monsieur **Idriss L. DAOUDA**, Ministre de l'Economie et des Finances, son intérim sera assuré par Monsieur **Grégoire AKOFODJI**, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche pour compter du vendredi 28 mai au dimanche 06 juin 2010.

**Article 2** : Le présent Décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 31 mai 2010

Pour le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement absent,  
le Ministre d'Etat chargé de la Prospective,  
du Développement, de l'Evaluation  
des Politiques Publiques et de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale assurant l'intérim,

**Pascal I. KOUPAKI**

**AMPLIATIONS** : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 5 - MEF 4 - SGG 4 -  
AUTRES MINISTERES 29 - JO 1